

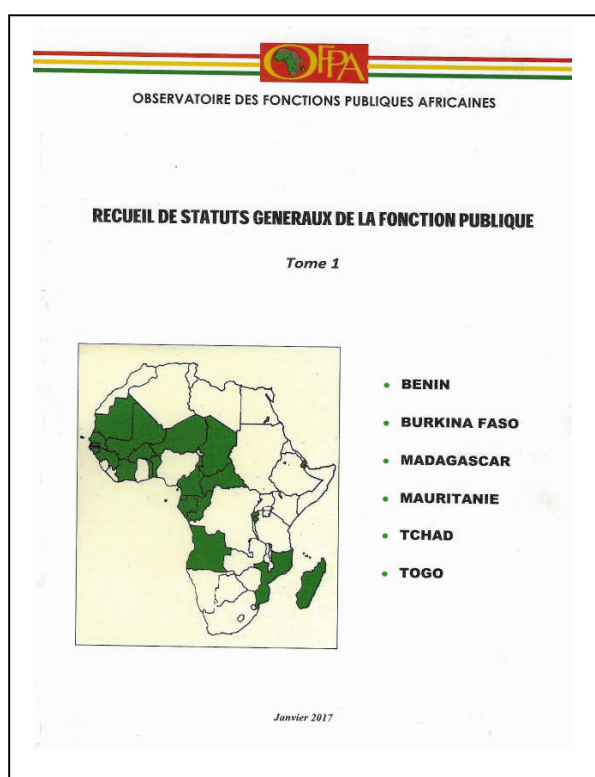
RECUEIL DE STATUTS GENERAUX DE LA FONCTION PUBLIQUE

Tome 1

Note introductive

S'adapter aux circonstances et demeurer toujours efficace pour jouer pleinement le rôle de locomotive du développement d'une nation est une préoccupation récurrente pour la Fonction publique. A travers le temps et l'espace, les solutions les plus osées ont été préconisées dans les statuts généraux et autres textes de lois qui régissent le fonctionnement de l'Administration publique dans chaque Etat. Les pays africains n'échappent pas à cette exigence.

En somme, chacun à son niveau recherche au quotidien les voies et moyens pour rendre plus efficace son appareil administratif.



Cependant, une analyse même superficielle, des statuts généraux de la fonction publique de quelques pays africains révèle aisément une similitude de problèmes auxquels sont souvent confrontés leurs services publics. Aussi, s'inspirer de l'expérience du voisin, loin de relever d'une faute, apparaît plutôt comme le réflexe à promouvoir lorsque l'on désire faire des gains en temps et en réflexion dans la quête d'une Administration efficace.

Ainsi, à travers la publication des statuts généraux de la Fonction publique de ses Etats membres, l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA) vise essentiellement à :

- aider à la recherche de solutions idoines aux difficultés de gestion des ressources humaines publiques ;
- promouvoir le partage des bonnes pratiques administratives ;
- susciter la création et/ou le raffermissement des liens entre les pays d'une même entité organisationnelle ;
- encourager une synergie d'action des pays favorable à une harmonisation heureuse des normes de gestion publique ;
- participer à la construction d'une banque de données administratives fiables pour servir de tremplin à d'éventuels travaux de recherche en matière de fonction publique africaine.

Il convient de préciser que ce recueil qui regroupe les statuts généraux des fonctions publiques du Bénin, du Burkina Faso, de Madagascar, de la Mauritanie, du Tchad et du Togo, n'est que le premier tome d'une série qui va se poursuivre et concerner tous les principaux référentiels juridiques qui régissent la fonction publique dans chacun des vingt six (26) pays membres de l'OFPA.

En somme, aucun pays ne sera désormais seul face à ses problèmes en matière d'Administration publique car l'approche que préconise ce recueil se veut novatrice, transversale et pratique afin d'aider à l'émergence de solutions pérennes aux difficultés récurrentes des fonctions publiques africaines.

Le Secrétaire Exécutif

Pollobom Prosper KAMBIRE